

## États-Généraux de la sociologie, 29 août 2019

*ParcourSup n+2. Classement et déclassements dans l'ESR.  
Deux ans de ParcourSup : bilan et perspectives*

### Congrès de l'Association française de Sociologie

#### *INTRODUCTION par Corine EYRAUD*

Bonjour à toutes et tous et bienvenus aux États généraux de la discipline. Les États généraux du Congrès sont un moment privilégié pour échanger et débattre des grands enjeux de notre discipline, des transformations des institutions dans lesquelles elle s'inscrit et de l'évolution de nos métiers. Dans la thématique du Congrès « Classer, déclasser, reclasser », le choix de consacrer les états généraux à ParcourSup a semblé évident, tout comme le choix des organisateurs de la séance : le comité exécutif de l'AFS, les RT 4 (Sociologie de l'éducation et de la formation) et 15 (Sociologie de la jeunesse) et l'ASES (Association des sociologues enseignants du supérieur) que je représente ici.

Pour introduire cette séance, je voudrais faire quelques rappels concernant ParcourSup et la loi pour l'orientation et la réussite des étudiants dite Loi ORE.

Suite à la non-affectation par APB d'un nombre important d'étudiants pendant l'été 2017, une consultation sur la réforme du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur est lancée par le ministère le 11 septembre (qui poursuit la « concertation sociale » menée par la ministre au cours de l'été), un rapport est remis le 19 octobre<sup>1</sup> ; à partir de ce rapport, le ministère élabore son « Plan étudiants »<sup>2</sup> et le rend officiel le 30 octobre. Les motifs avancés pour ce Plan étudiant sont l'afflux massif d'étudiant, l'injustice du tirage au sort et le taux d'échec élevé en première année universitaire, taux d'échec étant analysé comme essentiellement dû à une mauvaise orientation des bacheliers<sup>3</sup>. Le ministère élabore alors un projet de loi déposé le 22 novembre, débattu à l'Assemblée nationale à partir du 12 décembre dans le cadre d'une « procédure accélérée », et adopté le 8 mars 2018.

---

<sup>1</sup> Parfois appelé « Rapport Filâtre » car Daniel Filâtre en était le rapporteur général : [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/concertation/26/6/RAPPORT\\_GENERAL\\_Reformer\\_le\\_premier\\_cycle\\_de\\_l\\_enseignement\\_superieur\\_et\\_amerliorer\\_la\\_reussite\\_des\\_etudiants\\_835266.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/concertation/26/6/RAPPORT_GENERAL_Reformer_le_premier_cycle_de_l_enseignement_superieur_et_amerliorer_la_reussite_des_etudiants_835266.pdf)

<sup>2</sup> [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/concertation/70/7/PlanEtudiantsWebDP\\_846707.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/concertation/70/7/PlanEtudiantsWebDP_846707.pdf)

<sup>3</sup> Sur la déconstruction sociologique de ce taux d'échec et les usages qui en sont faits dans les discours des réformateurs de l'université depuis, au moins, le début des années 2000, on peut lire : Abélard, *Universitas calamitatum : Le livre noir des réformes universitaires*, Editions du Croquant, 2003 ; et R. Bodin et S. Orange, *L'université n'est pas en crise*, Editions du Croquant, 2013.

Une nouvelle plate-forme, Parcoursup, remplace APB en janvier 2018<sup>4</sup>. Les élèves de terminale ne font plus au maximum, comme dans APB, 26 vœux hiérarchisés mais 10 vœux non hiérarchisés et doivent joindre pour chacun une lettre de motivation. Les conseils de classe du deuxième trimestre émettent un avis pour chacun des vœux dans la « fiche avenir ». Les lycéens reçoivent les réponses « au fil de l'eau » et non plus à date identique pour tous (début juin avec APB). Pour permettre aux bacheliers de faire leur choix, chaque formation indique ses « attendus », attendus nationaux par discipline<sup>5</sup> qui peuvent être déclinés en attendus locaux (qui peuvent inclure des activités extrascolaires comme l'obtention du Bafa), ainsi qu'un certain nombre d'informations comme le taux de réussite par séries de bacs. Les textes et les discours ministériels insistent sur la cohérence et l'adéquation entre le bachelier, son parcours et la formation supérieure. Finalement, en ce qui concerne les filières universitaires non sélectives, les réponses peuvent être « oui », « oui si » ou « en attente », chaque établissement est libre de mettre en place des formules de « oui si » en fonction de ses moyens.

La loi prévoit également la modification de l'arrêté relatif à la licence de 2011, les 180 crédits de licence pourraient être obtenus sur une période de deux à quatre ans<sup>6</sup> ; le mot d'ordre est à la personnalisation ou individualisation des parcours et à la signature par chaque étudiant d'un contrat de réussite avec le directeur des études.

L'ASES s'est mobilisée rapidement contre cette loi en faisant signer une pétition « La sélection n'est pas la solution »<sup>7</sup> dès le début de mois de décembre et en organisant le 20 janvier 2018 une après-midi de réflexions et de mobilisations, plusieurs sociologues, politistes et chercheurs en sciences de l'éducation y sont intervenus. Plusieurs points y ont été soulevés, je voudrais en rappeler quelques-uns ; ces différents éléments sont évidemment à mettre en relation aujourd'hui avec la réforme du bac et du lycée.

Les interventions ont tout d'abord insisté sur ce que l'on peut appeler les fondements idéologiques de la réforme. La non hiérarchisation des vœux entraîne la « nécessité » d'un classement, même pour les filières en mesure d'accueillir toutes les demandes ; on étend ainsi à l'ensemble des filières universitaires le mode de fonctionnement (le classement) des filières sélectives (CPGE, BTS...), et l'on fait entrer dans

---

<sup>4</sup> Soit avant que la loi n'ait été adoptée.

<sup>5</sup> Rendus publics le 12 décembre 2017 :

[https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/16/8/AttendusLicence-12-12-2017\\_867168.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/16/8/AttendusLicence-12-12-2017_867168.pdf)

<sup>6</sup> Le nouvel arrêté est paru le 30 juillet 2018 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/30/ESRS1820545A/jo/texte/fr> Son article 9 prévoit qu' « Afin de tenir compte des objectifs d'apprentissage et des rythmes de formation spécifiques inscrits, pour chaque étudiant, dans son contrat pédagogique pour la réussite étudiante, le nombre de crédits à acquérir chaque semestre par l'étudiant peut être personnalisé, de même que la durée totale nécessaire à l'acquisition de la totalité des 180 crédits ».

<sup>7</sup> <http://www.sociologuesdusuperieur.org/article/la-selection-nest-pas-la-solution>

la tête des lycéens l'idée que l'accès à l'université n'est pas de droit. Le classement est effectué en fonction de paramètres définis par filière et par université, et donc d'algorithmes à la fois locaux et opaques. La logique est foncièrement libérale, au sens neutre du terme, mettant l'accent sur l'individualisation et le contrat. Les bacheliers sont incités à se positionner comme des auto-entrepreneurs (et donc responsables) de leurs parcours de formation devant se faire recruter ; les universités se transforment en agences de recrutement (beaucoup d'universités ont ajouté aux pièces demandées un CV). C'est le triomphe de la culture-projet et du self-marketing au profit des mieux armés. La perte du cadrage temporel collectif met les bacheliers dans une situation de fluidité et de très grande incertitude, le processus entier augmente fortement la pression. La réforme est également fondée sur une vision adéquationniste, linéaire et très simpliste du parcours d'un être humain, de la jeunesse et des formations universitaires<sup>8</sup>.

Les interventions émettaient également des hypothèses quant aux effets que l'on pouvait attendre de la mise en place de Parcoursup et de la loi ORE :

- une plus grande précocité des choix structurants ou bloquants (en seconde ou première), et ainsi une mise à mal de la possibilité de rebattre les cartes qu'offrait l'université,
- avec le poids plus important des notes au lycée, des avis des professeurs, des conseils de classe et du proviseur : une augmentation du pouvoir des enseignants et du rôle de contrôle social du système scolaire,
- une autocensure ou auto sélection en amont (face aux attendus) et donc un renforcement des inégalités sociales dans l'enseignement supérieur,
- l'engendrement automatique de longues files d'attente et donc potentiellement du découragement,
- le développement des boîtes privées de coaching en matière d'orientation et un développement de l'enseignement supérieur privé.

Comme éléments de réflexion sur ces deux derniers points, on peut rappeler les plus de 20% de disparus de Parcoursup en 2018, appelés par la plate-forme et le ministère des « démissionnaires », dont on ne sait quasiment rien<sup>9</sup> si ce n'est qu'ils étaient inscrits au début du processus et ont été ou se sont désinscrits.

---

<sup>8</sup> Pour critiquer cette vision adéquationniste, en termes de cohérence de parcours du lycée à l'université et d'adéquation entre un lycéen et une formation universitaire, on pourrait reprendre les phrases de Simon Leys prononcées dans son discours du 18 novembre 2005 à l'Université catholique de Louvain et repris dans *Le Studio de l'inutilité*, Flammarion, 2012, p. 290 : « L'université n'est pas une usine à fabriquer des diplômes, à la façon des usines à saucisses qui fabriquent des saucisses. C'est le lieu où une chance est donnée à des hommes de devenir qui ils sont vraiment ».

<sup>9</sup> Voir le *Rapport au Parlement du Comité éthique et scientifique de Parcoursup*, janvier 2019, p. 56 : <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/194000051.pdf> Seuls 20% d'entre eux ont démissionné car ils n'ont pas obtenu le baccalauréat. Notons à propos de ce comité éthique, au départ composé de 6 personnes, que « Après les départs de sa présidente, Noëlle Lenoir – l'avocate a expliqué qu'elle ne voulait pas poursuivre en raison de la charge de

Autres effets possibles :

- le développement de la différenciation et des inégalités entre établissements universitaires (avec les attendus et algorithmes locaux) et un durcissement des hiérarchies entre établissements,
- une nouvelle diminution du cadrage national des diplômes,
- avec la licence en 2, 3 ou 4 ans : l'inscription à l'UE et non plus à l'année qui pourrait permettre d'externaliser certaines UE sous forme de MOOC et de certificats (potentiellement payants),
- une augmentation de la charge de travail des « équipes pédagogiques et administratives », et, dans un contexte d'augmentation du nombre d'étudiants, de stagnation des budgets et de gels de nombreux postes, une précarisation accrue du travail universitaire.

Une partie des vidéos de la journée du 20 janvier peut encore être visionnée sur YouTube (même si le son n'est pas toujours très bon)<sup>10</sup> et une partie des textes des communications est sur le site de l'ASES<sup>11</sup>.

Le travail que vont nous présenter maintenant Fanny Bugeja-Bloch et Marie-Paule Couto réalisé avec Leïla Frouillou va nous permettre de commencer à tester ces hypothèses, et peut-être d'autres, quant aux effets de la loi ORE<sup>12</sup>. La table ronde qui s'ensuivra regroupe plusieurs collègues qui ont répondu à notre appel à témoignages ou appel à expériences ; elle nous permettra de poursuivre la réflexion plutôt en matière d'évolution de nos métiers et de modes de fonctionnement de nos institutions. Je reprendrai la parole pour conclure en situant rapidement Parcoursup dans les réformes plus globales de l'enseignement supérieur et la recherche, avant de laisser le temps aux échanges.

*Texte repris et finalisé le 18 octobre 2019.*

---

travail que représentait le comité –, et de Laure Lucchesi, directrice d'Etalab (organisme placé auprès du premier ministre, visant à accompagner l'ouverture des données de l'administration) – elle n'a pas souhaité commenter sa démission, remontant à janvier –, l'économiste Julien Grenet, a mis fin cet été à sa mission. «Je crains que les conditions ne soient pas réunies pour que le comité soit en mesure d'analyser sereinement et en toute indépendance le déroulement de la deuxième année de Parcoursup», écrit Julien Grenet dans sa lettre de démission, envoyée le 2 août 2019 au ministère. L'universitaire s'inquiète de l'absence de réunions du comité depuis janvier – date de remise de son premier rapport annuel – et d'informations communiquées sur les évolutions de la procédure 2019 ».

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/09/13/vers-une-recomposition-des-comites-de-sui-vi-de-parcoursup\\_5509903\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/09/13/vers-une-recomposition-des-comites-de-sui-vi-de-parcoursup_5509903_3224.html)

<sup>10</sup> <https://www.youtube.com/playlist?list=PLFKbEcF5thfUzQsT2xH-fIerksuLuhxEi>

<sup>11</sup> <http://www.sociologuesdusuperieur.org/article/la-journee-du-20-janvier-textes-et-vidéos-des-intervenantes>

<sup>12</sup> Une analyse très documentée (17 pages) des premiers résultats et effets de Parcoursup a été publiée par le Snesup le 20 septembre 2019 : *Parcoursup 2019. Eléments de bilan* : <https://www.snesup.fr/article/dossier-parcoursup-2019-elements-de-bilan>